

## MÉDAILLE DE DISTINCTION POUR LA FORMATION EN GÉNIE MANDAT

- Objet** La Médaille de distinction pour la formation en génie souligne une contribution exemplaire à l'enseignement et à l'apprentissage de la profession d'ingénieur dans les universités canadiennes. La Médaille de distinction vise à promouvoir l'excellence chez une personne s'adonnant à l'enseignement du génie.
- Critères d'admissibilité** Le candidat doit satisfaire aux exigences suivantes :
- Être membre à temps plein ou à temps partiel du corps professoral d'une université canadienne.
  - Être titulaire de la désignation « ingénieur » (ing., ou P.Eng.) dans une province ou territoire du Canada.
  - Ne pas avoir déjà reçu cette médaille.
  - Ne pas avoir été membre du conseil d'Ingénieurs Canada ainsi qu'un ancien membre du personnel d'Ingénieurs Canada pendant au moins quatre ans avant la date de mise en candidature.
- Critères de sélection** Les critères d'attribution de cette médaille reposent en grande partie sur l'efficacité dans l'enseignement. Il s'agit de prouver que le candidat a apporté une contribution marquée au cadre d'apprentissage des étudiants en génie; qu'il a assumé un rôle de leadership pour améliorer la formation en génie en dehors de ses cours, en contribuant à l'amélioration de la pédagogie et des services aux étudiants et à ses collègues; enfin, qu'il effectue des activités de sensibilisation et de formation permanente visant à améliorer la qualité de la formation en génie.
- Procédures**
- Tout groupe de trois personnes ou plus (dont au moins un ingénieur et un étudiant en génie actuellement aux études) ayant une connaissance personnelle de la contribution du candidat peut mettre ce dernier en nomination. Ces personnes peuvent être :
    - ❖ Des membres ou des administrateurs d'une faculté de génie;
    - ❖ Des étudiants en génie;
    - ❖ Des anciens, et des collègues.
  - Toutes les mises en candidature doivent être accompagnées d'une confirmation de statut de membre provenant du Président de l'ordre de réglementation provincial/territorial du génie où se trouve l'université où enseigne le candidat.
  - Chaque ordre a le droit de soumettre un maximum de trois mises en candidatures et elles peuvent être rédigées en français ou en anglais et Ingénieurs Canada s'occupera d'obtenir au besoin la traduction. Veuillez, à cet égard, fournir une version Word de la candidature.
  - Tout formulaire de mise en candidature doit être signé par le candidat et les personnes qui mettent le candidat en nomination afin de s'assurer que toutes les parties sont au courant de la mise en candidature, que le candidat est

admissible selon les critères énoncés ci-dessus et que tous les renseignements fournis sont exacts.

- On doit à la fois soumettre le formulaire de mise en candidature à l'ordre qui procédera à son évaluation, obtenir la signature de son Président et ensuite le faire parvenir à Ingénieurs Canada.
- Toutes les mises en candidature doivent être soumises au Comité des Prix d'Ingénieurs Canada.

**Preuve indépendante de la portée de l'enseignement (40 % des points)**

*Cette partie ne doit pas dépasser plus que trois pages 8 ½ x 11 dans une police de 12 points. Voici des exemples d'efficacité de l'enseignement :*

- ❖ Bon communicateur (style particulièrement efficace, maîtrise du français ou de l'anglais, humour, etc.)
- ❖ Méthodes pédagogiques novatrices, notamment capacité d'innover dans la conception et l'application en laboratoire
- ❖ Utilisation efficace des technologies d'enseignement
- ❖ Stratégie d'enseignement agréable et efficace
- ❖ Méthodes d'évaluation novatrices
- ❖ Efforts pour stimuler l'excellence auprès d'étudiants exemplaires
- ❖ Aide spéciale et encadrement des étudiants en difficulté
- ❖ Utilisation d'autres méthodes d'enseignement pour épauler les étudiants ayant une déficience physique
- ❖ Efforts particuliers pour élaborer ses cours
- ❖ Enseignement de qualité particulière en classe, en laboratoire et sur le terrain
- ❖ Étudiants maîtrisant le contenu de l'enseignement, des idées ou des processus complexes, au-delà des attentes ordinaires dans le cadre du programme
- ❖ Évaluations exceptionnelles de l'enseignement faites par les étudiants depuis plusieurs années (de préférence à l'aide de données normatives)
- ❖ Témoignages d'étudiants, de collègues, d'anciens étudiants
- ❖ Références de collègues.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au Comité des Prix.

**Preuve indépendante de contribution à la formation (10 % des points)**

*Cette partie ne doit pas dépasser plus que deux pages 8 ½ x 11 dans une police de 12 points. Voici des exemples de contribution à la formation :*

**Amélioration de la pédagogie**

- ❖ Méthodes d'enseignement innovatrices ou nouvelles
- ❖ Adaptation et utilisation efficaces de technologies d'enseignement nouvelles ou évolutives
- ❖ Amélioration continue des techniques d'enseignement
- ❖ Contribution à la mise au point de nouvelles techniques d'évaluation et d'examen des étudiants
- ❖ Publication et communication de résultats de recherches sur les méthodes d'enseignement (on ne tiendra compte que des cinq dernières années)
- ❖ Direction de colloques, d'ateliers, de conférences ou d'autres activités s'adressant à ses collègues et traitant de questions d'enseignement/d'apprentissage
- ❖ Travail au sein de comités ou de centres d'enseignement/d'apprentissage

- ❖ Recherche portant sur les problèmes d'enseignement/d'apprentissage allant au-delà de la recherche qu'on exige normalement de tout membre du corps professoral dans sa discipline d'enseignement
- ❖ Élaboration de programmes d'études aux niveaux de la faculté et de l'université.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au Comité des Prix.

**Preuve indépendante de son apport à la collectivité (10 % des points)**

*Cette partie ne doit pas dépasser plus que deux pages 8 ½ x 11 dans une police de 12 points. Voici des exemples d'activités de diffusion dans la collectivité :*

- ❖ Rédaction de manuels, de codes d'exercice ou de lignes directrices à l'usage des praticiens
- ❖ Contribution à l'élaboration ou à la prestation de programmes de formation permanente destinés aux ingénieurs en exercice
- ❖ Contribution à l'élaboration de programmes interdisciplinaires
- ❖ Aide aux associations d'ingénierie en matière de gestion ou d'évaluation d'exigences de formation permanentes
- ❖ Aide aux autres organismes en matière d'interprétation de questions d'ordre technique ou relatives au génie
- ❖ Participation à des activités de conseil de révision ou d'organismes du même genre
- ❖ Participation aux activités relatives à l'accréditation et aux compétences en génie.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au Comité des Prix.

**Preuve indépendante de ses services aux étudiants (40 % des points)**

*Cette partie ne doit pas dépasser plus que deux pages 8 ½ x 11 dans une police de 12 points. Voici des exemples :*

**Service aux étudiants**

- ❖ Leadership et aide spéciale pour favoriser le développement personnel et les progrès scolaires des étudiants, tant en classe qu'à l'extérieur

**Leadership**

- ❖ Créer des programmes d'encadrement et autres à l'extérieur des cours pour épauler les étudiants du premier cycle
- ❖ Participer à l'élaboration et à la prestation de programmes d'enseignement coopératif, de programmes des stages et de programmes d'encadrement professionnels à valeur ajoutée
- ❖ Faire connaître les ordres provinciaux et territoriaux (l'Ordre des ingénieurs du Québec, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick, etc.) auprès des étudiants

**Aide spéciale**

- ❖ Soutenir les sections locales d'étudiants en génie (sociétés d'étudiants en génie, sections étudiantes de l'IEEE, sections étudiantes de la SCGM, les Femmes en génie, etc.)
- ❖ Favoriser la participation des étudiants aux concours de design (concours d'ingénierie du Canada, La *Society of Automotive Engineers*, véhicules électriques, etc.)
- ❖ Encourager les activités étudiantes et les initiatives communautaires,

notamment les camps d'été, les programmes pour les femmes en génie, le Mois national du génie et les activités de bienfaisance

- ❖ Favoriser la tenue de conférences et de concours pour les étudiants en génie en animant des séminaires et des ateliers ou en s'occupant du financement et de l'organisation
- ❖ Appuyez des projets d'intérêt privé.

Toute autre preuve pouvant s'avérer utile au Comité des Prix.

#### **Dates limites**

- **En septembre 2011**, Ingénieurs Canada transmet l'appel de mises en candidature aux ordres provinciaux/territoriaux qui réglementent l'exercice de la profession du génie, au Conseil canadien des doyens d'ingénierie et de sciences appliquées, à La Fédération des étudiants et étudiantes en génie ainsi qu'aux autres parties possiblement intéressées.
- **Le 1<sup>er</sup> décembre 2011**, le dossier de mise en candidature doit être soumis à l'ordre de réglementation provincial/territorial du génie.
- **Au plus tard le 6 janvier 2012 (16 h, HNE)**, le président de l'ordre soumet la mise en candidature complétée à Ingénieurs Canada.
- S'il reçoit plus de trois mises en candidature d'une même province ou d'un même territoire, Ingénieurs Canada communiquera avec l'ordre de réglementation provincial/territorial du génie pour l'inviter à examiner à nouveau les mises en candidature et à lui en soumettre un maximum de trois.

#### **Processus de sélection**

- Les lauréats seront sélectionnés par le Comité des Prix d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des Prix est investi de l'autorité nécessaire pour déterminer, après l'étude de toutes les candidatures, si un prix sera accordé.
- Il se peut que le Comité des Prix choisisse plus d'un lauréat pour une année.
- Les lauréats seront avisés par téléphone et par écrit.

#### **Annonce**

- La Médaille de distinction pour la formation en génie sera décernée par Ingénieurs Canada lors de son gala annuel, qui se tiendra à Niagara Falls, le samedi 2 juin 2012.
- Les lauréats acceptent que l'on fasse mention de leur nom dans un avis public standard diffusé par Ingénieurs Canada.